

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 28

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: Blanchet, A. / F.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182350>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tement bannis de la chambre. Le soldat doit s'habituer sans honte au maniement du manche à balai tout comme à celui du fusil.

4° *Habillement.* — L'uniforme à l'ordonnance actuelle est aussi laid que pratique; en effet, le col rabattu de la tunique et la cravate molle n'engendrent plus comme jadis des congestions cérébrales, et la taille n'étant plus comprimée, les fonctions des viscères abdominaux et pectoraux s'accomplissent avec le même sans-gêne qu'au civil. Chaque homme devrait être muni d'une ceinture deflanelle s'enroulant deux ou trois fois autour des reins; les courbatures et les maux de ventre seraient moins fréquents. — Pour être sur un bon pied au service, il faut une chaussure solide, imperméable, et la plus ample possible. Des doubles semelles et une semelle intérieure en liège rendent des services très appréciables. A propos de bottes, elles réunissent plus d'inconvénients que d'avantages.

5° *Soins de propreté.* — Un auteur célèbre a dit qu'après la crainte de Dieu, la propreté est le plus saint des devoirs..... On s'imagine très complaisamment qu'une fois le visage et les mains lavés on est en droit de passer pour un modèle de propreté, sans réfléchir que les autres parties du corps ne sont pas moins sales pour cela. La peau sert pour ainsi dire de tamis, au travers duquel s'éliminent, sous forme d'eau et de sels, des substances devenues inutiles à l'organisme; en outre, l'épiderme se renouvelant constamment se détache; joignez à ces produits la poussière et vous comprendrez que les pores étant obstrués, la peau ne remplit plus ses fonctions normales; aussi le poumon, en sa qualité d'adjutant, est obligé de travailler au-delà de ses forces et finit tôt ou tard par tomber malade. Il importe donc de se laver tout le corps une fois chaque jour et changer le plus souvent possible de linge, etc.

6° *Marches.* — Durant les marches, le soldat doit être à l'aise dans ses vêtements; il relâchera tout ce qui comprime le cou, le ventre et la poitrine, laissant de côté la vanité de se faire une fine taille: un homme à l'aise vaut deux hommes ficelés. En outre, et particulièrement dans les haltes, on s'abstiendra sévèrement de boire de l'eau aux fontaines, à moins de la couper avec le vin où l'eau-de-vie de la gourde. Dans tous les cas, on ne boira pas précipitamment, mais on gardera un instant la gorgée de liquide dans la bouche avant de l'avaler, pour en atténuer la fraîcheur. Boire froid, ou prendre un bain froid, le corps étant en transpiration, expose non-seulement à de graves maladies, mais encore à une mort subite. C'est pour parer à ces accidents que l'on place, dans les haltes, des gardes auprès des fontaines.

Monsieur le rédacteur du *Conteur vaudois*,
à Lausanne.

Monsieur,

Dans le numéro 27 du *Conteur vaudois* (samedi

5 juillet 1873) un article est consacré à la bonne nouvelle :

« LES RUELLES DE L'HÔPITAL VONT DISPARAÎTRE. »

En effet, « comment écrire leur histoire, comment raconter tous les drames scabreux dont elles ont été le théâtre, toutes les invasions de la police, tous les scandales qu'elles ont abrités sous leurs toits centenaires et vermoulus. »

Mais comment encore, aujourd'hui, à Lausanne, un écrivain peut-il parler.... à propos d'un pareil sujet :

Des mœurs du *Clergé*.... ou des ministres de l'Eglise de N. S. Jésus-Christ?

Des *Moines*.... ou des Religieux qui, par le triple Vœu de *Pauvreté*, de *Chasteté* et d'*Obéissance*, pratiquent, dans un héroïsme sans égal, les conseils de la perfection Evangélique?

Et des *Noïnes*.... ou des Vierges consacrées au Seigneur?

Est-il permis, à cette heure, d'évoquer l'histoire pour renouveler, par la presse, cette étrange accusation : « Sébastien de Montfaucon.... ne pensait guère qu'à ses plaisirs. L'histoire le dépeint comme un homme entièrement livré à ses passions. »

Non, Monsieur le rédacteur, grâce à la lumière répandue par nos sociétés d'histoire, pareil reproche ne peut plus être formulé contre un prélat calomnié par Ruchat, l'historien-courtisan de LL. EE. nos Souverains-Seigneurs de Berne, écrivant son *Abrégé d'histoire à Berne*, et l'adressant aux magistrats de Lausanne, de Moudon, d'Yverdon, de Morges, de Nyon et d'Avenches, avec une audace sans pareille, de Berne même (le 1^{er} septembre 1707), après qu'il eût vu le jour, encore à Berne, « chez Nic.-Eman. Haller et Compagnie. »

En histoire, comme devant la justice, *il ne suffit point d'accuser, il faut aussi prouver ce qu'on avance.*

Or, Ruchat n'est point contemporain de l'Evêque Sébastien de Montfaucon, et les assertions de Ruchat, si elles ne sont point prouvées (ce qui a lieu dans le cas présent) deviennent des mensonges et des calomnies dignes de la réprobation de tous les cœurs honnêtes.

Les « Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne (*) » nous font voir que l'évêque Aymon de Montfaucon, *sollicité par les Lausannois*, et cédant enfin à leurs instances, demanda pour coadjuteur son neveu Sébastien, chanoine de Lausanne, faveur qui fut accordée (le 2 août 1517) par une Bulle de Léon X.

Ces faits sont authentiques, comme le lecteur peut s'en convaincre par le Tome II (p. 258) des dits *Mémoires*.

Dès lors, si Sébastien de Montfaucon ne songeait qu'à ses plaisirs, s'il était entièrement livré à ses passions, les Lausannois l'auraient-ils demandé pour évêque? — Les deux syndics Jean Grillet et François Guibaut auraient-ils reçu son serment, lors de son entrée solennelle dans la Cité (le 18 août 1517)

(*) Fribourg, Imp. J.-L. Piler. 1859.

à la porte de Saint-Etienne? — En plusieurs circonstances, ce prélat aurait-il été reçu avec honneur par la cité de Fribourg.

Ce n'est pas croyable, et, comme le dit l'auteur des *Mémoires historiques*, les actes de nos annales prouvent combien Sébastien de Montfaucon montra de sollicitude pour ses diocésains et pour ses fidèles sujets... tant que ce prince-évêque, allié à la France, put résister aux envahissements de la Savoie et de Berne.

L'escalier dérobé du Château Saint-Maire, comme ceux de tous les châteaux-forts capables d'être assiégés ou investis, était un *escalier de sûreté* construit dans l'épaisseur de ce donjon, — et c'est, en effet, par cet escalier, que le même Sébastien de Montfaucon (dans la nuit du 21 au 22 mars 1536) sauva sa personne sacrée des hallebardes bernoises qui envahissaient le Pays de Vaud (Berne étant parvenue à faire une alliance avec François I^{er}, déplorable pour la cité de Lausanne).

Le *Règlement* fait contre les femmes de mauvaise vie par le prince-évêque Gui de Menthonay, en 1398 (le 5 juin) à la demande des trois Etats de Lausanne, prouve *en bonne et saine logique*, non pas contre les mœurs du Clergé — quoique en tout temps il ait pu surgir dans l'église un chrétien apostat ou un moine oubliant, aux pieds d'Omphale, son Vœu de Chasteté — mais, bien au contraire, en faveur de ce prélat.

La vigilance pour les bonnes mœurs de l'illustre fondateur du Château de Saint-Maire, aussitôt que le danger lui est signalé, ne rappelle-t-elle pas les raisons mêmes pour lesquelles le Grand Conseil de Vaud vient d'autoriser l'expropriation des Ruelles de l'Hôpital. — C'est bien ce que démontre M. Juste Olivier lorsqu'il rapporte comment les vêtements blancs furent interdits à ces malheureuses femmes *parce qu'ils sont le symbole de l'honneur et de la vertu*, ainsi protégés par Guy de Menthonay.

Afin de ne pas renouveler, en matière d'histoire, des inexactitudes dès longtemps réfutées, par respect pour l'Eglise, pour ses ministres et pour cette vieille cité épiscopale de Lausanne dont le blason est soutenu par deux anges, autre glorieux symbole, vous voudrez bien, Monsieur le rédacteur, agréer ces lignes de rectification et accepter l'hommage des meilleurs sentiments

De votre abonné et bien humble serviteur,
A. BLANCHET.

Fribourg, 8 juillet 1873.

Nous regrettons d'avoir ainsi, sans le vouloir, blessé la foi catholique de notre correspondant, en reproduisant ce que tous nos historiens nationaux s'accordent à dire sur la conduite du clergé romain de notre pays, à l'époque dont nous avons parlé.

Nous ferons cependant observer à M. Blanchet que c'est peine perdue de vouloir contester de pareilles vérités, en nous représentant le dernier évêque de Lausanne comme un modèle de vertu; les prouesses de ce prélat de joyeuse vie sont trop connues.

M. Blanchet laisse couler de sa plume des choses très ingénues. « Ruchat, nous dit-il, n'est point contemporain de l'évêque Sébastien de Montfaucon, et ses assertions, si elles ne sont point prouvées, deviennent des mensonges et des calomnies. »

Singulier raisonnement! De ce que Jean de Muller, Zehokke et d'autres historiens suisses n'ont pas assisté en personne au serment du Grütli, s'ensuit-il que cet acte ne soit qu'une fable, et que Guillaume Tell ne soit qu'un mythe, parce que ces messieurs n'ont pas pu nous montrer un fragment de la pomme que sa flèche a percée?...

Nous ne sachons pas que M. Blanchet, qui nie avec tant d'assurance, ait été contemporain de l'évêque Sébastien, et ce prélat ne s'est probablement jamais douté qu'un Lausannois, né dans la religion protestante, se chargerait un jour de le défendre.

M. B. s'appuie avec bonheur sur les *Mémoires historiques du diocèse de Lausanne*, attestant que c'est à la sollicitation des Lausannois que l'évêque Aymon choisit pour coadjuteur son neveu Sébastien. Ceci nous prouve tout simplement que cet ambitieux jeune homme, entrevoyant déjà l'épiscopat, se conduisait alors très sagement pour mériter l'estime publique, et qu'une fois coiffé de la mitre, il s'en donna à cœur joie.

Evidemment M. B. se trompe quand il nous représente cet évêque comme vénéré des Lausannois. Le doyen Bridel nous dit, au contraire, qu'il était « sans cesse en procès et en querelles avec eux; qu'il ne cessait de les opprimer, qu'il s'emparait de leurs biens, faisait battre de la monnaie de mauvais aloi, etc., etc. » Les Lausannois se plaignant alors amèrement de la conduite de Sébastien de Montfaucon, le saint homme leur répondit par cette parole de paix: *Je ferai tant que vous et vos enfants et les enfants de vos enfants en pleureront sur vos genoux avec des larmes de sang.*

Il n'en fallut pas davantage pour engager les Lausannois à se jeter dans les bras des Bernois, avec lesquels ils étaient alliés, et à les disposer à embrasser la réforme.

On sait que saint Bernard, séjournant à Lausanne, dans un de ses nombreux voyages, fut si scandalisé à la vue des dérèglements du clergé, qu'il chemina un jour sur un âne le long du lac, sans remarquer cette belle nappe d'eau, tant il était absorbé dans les tristes réflexions que lui avaient inspirées ce monde mauvais. Le soir venu, ses compagnons s'entretenant du Léman si vanté, le saint leur demanda, tout étonné, où se trouvait ce lac dont ils parlaient tant.

Quant à l'escalier secret aboutissant à la salle de l'évêque, nous savons très bien qu'il facilita la fuite de Sébastien à l'approche des Bernois; mais si ce passage pouvait être utilisé en temps de guerre, il pouvait l'être aussi en temps de paix, et à d'autres fins, pour la « personne sacrée » de l'évêque.

A l'appui de ce qui précède, citons, pour terminer, les assertions de divers historiens, puisque M. B. n'a point confiance en Ruchat.

Jean de Muller, dans son histoire de la Confédération suisse, traduite et revue par MM. Monnard et Vuillemin, nous dit : « Les ecclésiastiques chargés de conduire les hommes du chemin de l'erreur dans celui de la vertu, suivaient le torrent et donnaient même le mauvais exemple. Les prêtres cherchaient à plaire dans leurs sermons par des plaisanteries absurdes et inconvenantes ; à la danse et aux festins, ils étaient les premiers à s'enivrer. Les curés avaient publiquement une maîtresse et des enfants, etc., etc. »

Ces assertions sont appuyées de notes des traducteurs renvoyant aux pièces justificatives.

« Fastueux et libertins, dit aussi M. R. Rey, les évêques donnaient des exemples peu édifiants, et le clergé les imitait. »

M. Archinard, dans son histoire de l'Eglise, après avoir fait un tableau navrant de la dépravation du haut et bas clergé, ajoute : « De là vint qu'une foule de gens en vinrent à se détacher complètement du clergé, et la religion si profanée par ceux qui avaient pour mission de la faire respecter, fut en souffrance chez tous. »

Nous pourrions multiplier ces citations ; tous nos historiens étant d'accord sur ce point.

Il est donc par trop ridicule de venir nous jeter de la poudre aux yeux en nous parlant de la « personne sacrée » de l'évêque, et des moines « pratiquant, dans un héroïsme sans égal, les conseils de la perfection évangélique. » (!!!)

Un dernier mot, maintenant, au sujet de l'historien Ruchat que M. Blanchet accable d'un superbe et papiste dédain. Pour toute réponse, nous laissons parler notre éminent historien, M. Vuillemin, dont personne ne suspectera l'autorité et la bonne foi en ces matières : « *L'Histoire de la Réformation*, nous dit-il, fut jugée dès sa publication comme elle l'est encore. Il n'y eut qu'une voix dans le monde littéraire sur l'érudition dont cet ouvrage témoignait. Les sources sont citées avec une scrupuleuse fidélité ; rien n'est avancé sans preuves ; rarement des conjectures, et seulement alors qu'elles avaient paru à Ruchat la déduction de faits bien établis. On rendit de toutes parts hommage à de si consciencieux travaux. »

M. Vuillemin met ensuite à néant les reproches de servilité envers Berne et d'intolérance envers les catholiques romains, allégués contre Ruchat.

Monsieur le rédacteur,

De retour de Vienne, et désirant être utile à mes compatriotes qui veulent visiter l'Exposition ; permettez-moi quelques petites directions qui ne leur nuiront pas.

En arrivant dans la capitale de l'Autriche, prenez un confortable (fiacre à un cheval) pour vous conduire à un hôtel.

Tarif : 1 fl. 20 kreutzer. — Voiture à 2 chevaux, 1 fl. 80 kreutzer.

Allez le lendemain à la recherche d'un logement que vous pourrez trouver au prix de 1 à 2 florins par jour.

Pour vous transporter à l'Exposition, vous avez les omnibus et le chemin de fer américain ; de préférence prendre ce dernier, qui coûte 20 kreutzer.

À l'Exposition, je recommande les restaurants Kumer, Pils et Schlessinger ; et comme on dîne partout à la carte, j'engage les personnes qui ne veulent pas se faire exploiter, de prendre bonne note des prix indiqués pour le menu commandé, car les sommeliers payeurs ont la réputation bien méritée de faire des queues.

Il est d'usage, comme à Paris, de donner un pourboire chaque fois que l'on se fait servir quelque chose. Pour une petite dépense, on donne habituellement 2 kreutzer ; pour un dîner, 3 ou 4 kreutzer.

En ville, je recommande comme excellente cuisine le Rothe Ilge, Wild pret Mark, brasserie Dreyer, Nagelgasse. C'est dans cette même rue que se trouve la fameuse cave de Esterhazy, où tout le monde est admis à boire sa chope de vin du crû des domaines du prince.

On est de même très bien traité au restaurant Kumer, au bas de Maria Hilf et à la Croix-d'Or, au jardin, etc.

Faire changer son or chez un changeur contre des billets.

Agréez, Monsieur le rédacteur, mes salutations empressées.

F. M.

On lit dans un journal de Lausanne du 1^{er} septembre 1792 :

« Depuis six années, cette semaine a été la première où nous n'avons point eu de morts à annoncer. »

Je m'en lave les mains. — Pour exprimer sans doute par une image visible qu'on ne voulait pas prêter les mains à une mauvaise action, ou qu'on ne les avait point trempées dans le sang, il était d'usage chez les anciens de se laver les mains en présence du peuple. On entendait montrer ainsi qu'elles étaient pures et qu'on était innocent.

« Pilate leur dit : Que ferai-je de Jésus qui est appelé Christ ? »

» Ils répondirent tous : Qu'il soit crucifié !

» Pilate, voyant qu'il ne pouvait pas le sauver, se fit apporter de l'eau, et, se lavant les mains devant le peuple, il leur dit : Je suis innocent du sang de ce juste. »

C'est de cette ancienne coutume qu'est venue l'expression : *je m'en lave les mains*, usitée dans le sens de : je n'y suis pour rien ; cela ne me regarde pas.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

La livraison de juillet de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE, paraissant à Lausanne, contient les articles suivants : I. Beaumarchais, par M. Paul Stapfer. — II. Les illusions du cœur. Deux récits. — III. La gouvernante du docteur Baer, par M. Eugène Rambert. — IV. La liberté, par M. Ernest Naville. (Second et dernier article.) — V. Alessandro Manzoni, par M. A. de Circourt. — VI. Les chercheurs d'or. Nouvelle, par M. Auguste Glardon. — VII. La révision de la révision fédérale, par M. Ed. Tallichet. — VIII. L'Exposition universelle à Vienne, par M. F. Lugardon. — IX. Chronique littéraire de Paris. — X. Chronique italienne. — BULLETIN LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE. Relation historique et critique de la guerre franco-allemande en 1870-1871, par Ferd. Lecomte, colonel fédéral. — Le trésor de l'église cathédrale de Lausanne, par Ernest Chavannes ; etc. Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE.